



COMBOT Georges

Naissance : 23 avril 1923 - Saint-Pol-de-Léon

Année d'entrée en résistance ou F.F.I. : 1943

Résistance : [Groupe Giloux](#), [F.T.P.](#), [P.C.F](#)

Secteur(s) d'action : Brest

Arrêté, Disparu

Décès : 6 août 1944 - Langeais (37)

Mort pour la France

Georges Combot réside à Brest au 17 rue Diderot à Brest et travaille comme ouvrier électricien.

Courant 1943, il entre en Résistance au sein du [Parti Communiste Français \(P.C.F\)](#) pour lequel il était déjà sympathisant. Il débute par diffuser la presse et les tracts du mouvement avant d'être intégré aux [Francs-Tireurs et Partisans](#) du groupe [Giloux](#). Son activité avec ce groupe nous est inconnue.

Vers Noël 1943, le groupe subit une vague d'arrestations. Pour sa part, Georges Combot est arrêté le 26 décembre à l'hôtel de *L'Aigle d'Or*, 57 rue Jean Jaurès à Brest. Cet hôtel, tenu par [Claudette Cormault](#) était un repère de Résistants communistes. Les résistants pouvaient y trouver refuge et le lieu servait également aux réunions de préparation pour des opérations clandestines.

Georges Combot disparaît suite à son arrestation. Son acte de naissance comporte la mention *Mort pour la France* en déportation près de Rennes le 6 août 1944. Il a probablement fait partie des déportés partis en train de Rennes les 2 et 3 août avant l'arrivée des américains. Compte tenu de sa date de décès, il est plus probable qu'il ait été tué lors d'un mitraillage par l'aviation alliée ou abattu par les allemands, lors d'une tentative d'évasion du convoi au niveau de Langeais où le train se situait à cette date.

Publiée le mercredi 29 juillet 2020, par [Gildas Priol](#), mise à jour vendredi 30 septembre 2022

Sources - Liens

- Famille Combot-Penguilly, iconographie (2022).
- Commune de Saint-Pol-de-Léon, registre d'état civil.
- KERBAUL Eugène, *1270 militants du Finistère (1918-1945)*, auto-édition, Paris, 1985.
- Service historique de la Défense de Caen, dossier individuel de Georges Combot ([AC 21 P 437 997](#)) - **Non consulté à ce jour.**

Remerciements à Françoise Omnes pour la relecture de cette notice.

